

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an : Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XV

MONTREAL, VENDREDI 22 FÉVRIER, 1895

No 25

Ça et là.

Les Chemins de Fer Electriques Presque toute les grandes villes du continent ont complété la transformation de leurs tramways à pouvoir animal en tramways électriques. Mais les progrès de la traction électrique ne sont pas arrêtés pour cela. En attendant que l'on trouve un moyen d'utiliser ce moteur à la place de la vapeur sur les grandes lignes de chemins de fer, les petites voies ferrées des tramways s'allongent continuellement en dehors des villes ; d'abord, pour atteindre les faubourgs, et ensuite pour atteindre les localités voisines. Cet allongement, pour ainsi dire automatique, a fait naître l'idée du rayonnement du tramway, tout autour de la grande ville centrale, de manière à toucher tout autour d'elle, les petites villes qui lui sont tributaires. On arrive ainsi à installer des chemins électriques de 15, 20, 25 milles de longueur, que le système trolley permet de faire fonctionner économiquement de l'usine centrale.

Il est probable que lorsque cette nouvelle phase de la traction électrique aura atteint son maximum de développement, on pourra voyager en tramway électrique pour tous les petits parcours autour d'une ville. Mais, d'ici à longtemps du moins, les chemins de fer conserveront le monopole des transports de marchandises et aussi des voyageurs pour les longs parcours, en raison de la continuité de leur service et de l'avantage qu'on y trouve d'éviter les transbordements, qui seraient nécessaires avec une série de tramways se rejoignant bout à bout.

La lenteur de la Justice La longueur du procès Boyd et Somerville, à Beauharnois, a porté sur les nerfs de notre confrère de Toronto, le *Monetary Times*. Il y a de quoi. En effet, ce procès a duré quarante jours ; si la justice au Canada est sûre, elle est parfois terriblement lente. Nous savons que, chez nos voisins du sud, elle est parfois terriblement courte et généralement

Semaine du 15 Février

2253 abonnés réguliers 2253

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

peu sûre. Le confrère ne voudrait probablement pas que nous échangeons notre système judiciaire contre celui des États-Unis.

Il va chercher son point de comparaison plus près de chez lui. " Dans Ontario, dit-il, le procès aurait été terminé en 6 jours." Et il prend à partie le juré décédé, cause que le procès a dû être recommencé ; le jury mixte, qui rendait nécessaire la traduction en français ou en anglais, suivant le cas, de chaque question et de chaque réponse ; le juge Bélanger qui n'a pas voulu permettre l'emploi de la sténographie et prenait lui-même, au long les notes de tous les témoignages et qui n'était, certes, pas aussi expéditif que le juge Lynch ; l'avocat de la couronne qui, dit-il, grassement payé tant par jour n'était pas fâché de laisser augmenter le nombre de ses jours de travail.

Et il résume toutes ses rancœurs en parlant de la loi de Québec qui permet ces énormes longueurs.

Il y aurait un moyen évidemment de presser le procès davantage ; mais ce n'est pas d'adopter la procédure d'Ontario, puisque la procédure et le code criminel, étant du ressort du parlement fédéral, sont les mêmes pour Ontario et Québec. Tous ces délais auraient donc pu avoir lieu dans Ontario, comme dans la province de Québec, sauf peut-être la traduction en français, des questions et des réponses des témoins, parceque vraisemblablement, la version anglaise aurait suffi ; comme la version française suffirait,

d'ailleurs, dans la plupart de nos comtés de l'est et du nord.

Le confrère aurait donc mieux fait de ne pas rejeter sur la seule province de Québec le discrédit d'une législation dont toutes les provinces reconnaissent la juridiction.

Les œufs d'Australie L'Australie fait des efforts pour trouver à Londres un débouché pour ses œufs. Mais les premières expériences ne semblent pas avoir réussi. On attribue cet insuccès aux grands approvisionnements en œufs de provenance russe et italienne dans la capitale du Royaume-Uni. Mais l'Australie aura un avantage sur les autres pays expéditeurs plus rapprochés de l'Angleterre en ce que sa production ne coïncide pas avec celle de ces pays, c'est-à-dire que le moment où les œufs sont les plus abondants là-bas correspond à celui où ils sont le moins abondants chez nous. Cette opposition des saisons, qui a si bien servi l'Australie pour ses beurres et fruits, semble lui assurer un avantage aussi pour ses œufs. C'est que les produits d'alimentation d'une nature périssable ont subi une grande évolution depuis quelques années, ce qui a annulé les avantages dus à la proximité du marché. Les transports par voies ferrées avaient déjà rapproché les distances et mis fin aux monopoles dont jouissaient certaines localités situées tout près ou à bonne portée des grands centres de consommation comme Londres et Paris, quand les chambres réfrigériques des grands steamers océaniques sont venues supprimer pour ainsi dire les distances, si grandes qu'elles puissent être.

Et nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle ère, qui mettra sans doute tout ce qui est produit alimentaire, devant se consommer sur place et en quelques jours au plus sous peine d'une perte totale il y a quelques années, à même de faire le tour du monde sans perdre de sa fraîcheur.

Il y a des années déjà que les États-Unis fournissent l'Allemagne